

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
13/04/2022	13/04/2022	2022-12513

1. Intitulé du projet

Création d'un nouveau bâtiment à usage de clinique de soins de suite et de réadaptation (SSR)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MF POITIERS 86

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Willy SIRET

RCS / SIRET

7 9 7 7 4 3 9 2 9 0 0 0 2 9

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. a)	- Surface de plancher du nouveau bâtiment de 11 888,46 m ²
41. a)	- Aire de stationnement ouvertes au public de 167 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société MF Poitiers 86 projette la déconstruction d'un bâtiment puis l'aménagement d'un nouveau bâtiment de santé R+3 (sans sous-sol), de 11 888,46 m² de surface de plancher pour une emprise de 5 025 m². Il sera accompagné de 167 places de stationnement dans un espace de circulation de 5 293 m² et d'espaces verts (jardin avec parcours de santé) complété par des toitures végétalisées dont certaines seront accessibles. Une partie des places de stationnement sont des places existantes réutilisées, soit 76 places. Les espaces non circulés couvrent 11 657 m². Il prévoit 128 lits d'hospitalisation conventionnelle, 60 places d'hospitalisation de jour et un plateau technique de rééducation. Ce projet s'inscrit à l'intérieur de l'enceinte du CHU de la Milérierie à POITIERS (86).

Le projet, qui vise une certification Haute Qualité Environnementale (HQE), sera équipé des éléments suivants :

- Nouveau bâtiment technique
- Équipements de soin (kinésithérapie, ergothérapie, neurologie, oncologie...)
- Service de restauration
- Un Gymnase, des équipements de sport type musculation, un bassin
- Bureaux / Chambres

4.2 Objectifs du projet

Ce nouveau centre de Soins de Suite est porté par LNA Santé, et comprend les entités programmatiques suivantes :

- 128 lits d'hospitalisation conventionnelle (HC)
 - 60 places d'hospitalisation de jour (HTP)
 - Un plateau technique de rééducation y compris une balnéothérapie et un pôle de consultations
- Soit un établissement de 188 lits et places.

Le nouveau SSR prend en compte les données préexistantes :

- L'implantation altimétrique du pavillon Beauchant qui disposait de deux niveaux d'accès distincts
- L'existante d'une surface de stationnement arborée, structurée par un alignement d'arbre qui accompagne l'accès véhicule depuis le giratoire située à l'Ouest de la parcelle
- Le petit bois qui sépare la parcelle et la Maison des familles dont la préservation participe à l'esprit « campus » qui prévaut sur le site de la Milétrie et dans lequel s'inscrit l'opération.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux induits par le projet démarreront par la déconstruction du bâtiment existant. Ensuite, il y aura la construction du nouveau bâtiment projet. Enfin auront lieu les raccordements aux différents réseaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le projet propose une nouvelle clinique de soins de suite et de réadaptation. Le bâtiment sera équipé des éléments suivants :

- Nouveau bâtiment technique,
- Équipements de soin (kinésithérapie, ergothérapie, neurologie, oncologie...),
- Service de restauration,
- Un Gymnase, des équipements de sport type musculation, un bassin,
- Bureaux,
- Chambres.

Le projet vise une certification Haute Qualité Environnementale (HQE). En effet, une attention sera apportée notamment sur la performance thermique qui marquent l'engagement de LNA Santé dans un processus de construction plus soucieux de son empreinte carbone. De plus, 1675 m² de toiture seront végétalisés, dont 1025 m² qui seront accessibles .

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le projet est également soumis à l'établissement :
- d'un dossier Loi sur l'Eau pour la rubrique 2.1.5.0. ;
 - et d'un permis de démolition et de construction.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du site.....	2,2 ha
Surface de plancher.....	11 888,46 m ²
Emprise bâtiment.....	5 025 m ²
Emprise circulée.....	5 100 m ²
Places de stationnement.....	164 places
Nombre de lits d'hospitalisation conventionnelle (HC).....	128 lits
Nombre de places d'hospitalisation de jour.....	60 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

2 rue de la Milétrie, Poitiers (86)

Coordonnées géographiques¹

Long. 46° 33' 18" 8N Lat. 00° 3' 15" 4E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Il ne s'agit pas de l'extension d'un ouvrage existant. Cela peut être considéré comme la modification d'une installation puisque le bâtiment déjà présent, anciennement exploité pour le domaine hospitalier, sera démolé pour construire à sa place un nouvel établissement.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type I, "La Pironnerie", qui se situe à 2,5 km à l'ouest du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de biotope la plus proche "Coteaux et carrières d'Ensoulesse" se trouve à 8 km au nord du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parmi ceux-ci, la zone la plus proche est la réserve naturelle nationale "Pinail" à 18,6 km au nord du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans la commune de Poitiers concernée par le "Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Grand Poitiers" mis en oeuvre en 2012 et actuellement en cours de révision.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'a pas fait l'objet de diagnostic zone humide. D'après la base de données "Réseau Zones Humides", il n'y a aucun milieu potentiellement humide sur le site et à proximité.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve sur la commune de Poitiers, concerné par le PPR inondations de la vallée du Clain et le PPR mouvements de terrain de la vallée du Clain. Les deux PPRT du département de la Vienne ne concernent pas Poitiers. Ils concernent les communes de Chasseneuil-du-Poitou et Cissé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Poitiers n'est pas concernée par un Plan de Prévention du Risque Technologique. Il n'y a aucun site recensé dans les banques de données BASOL ou ARIA. Un site BASIAS se trouve à 860 m au nord-est (garage automobile). Dans la chaufferie, au sous-sol du bâtiment existant, se trouvent des cuves à fuel aériennes induisant un risque potentiel de pollution (HCT, BTEX, plomb). Enfin, Diag Habitat a réalisé des diagnostics. Ils ne font état d'aucun revêtement dégradé contenant du plomb mais révèlent des matériaux et produits contenant de l'amiante.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve dans la zone de répartition des eaux superficielles du bassin hydrographique du Clain.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est à 2,4 km au sud-est. Il s'agit du "Logis de la Cigogne".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est à 7,8 km au nord-est du site. Il s'agit de la ZPS "Forêt de Moulière, landes du Pinail, bois du Défens, du Fou et de la Roche de Bran".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche correspond à la "Promenade de Blossac", à 4,4 km au nord-ouest.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de prélèvement direct d'eau mais de l'alimentation via le réseau AEP. Le bâtiment sera équipé de 128 lits et de 60 places d'hôpital de jour. Une rapide estimation de la consommation d'eau potable journalière du site a été faite et elle est d'environ 72 000 l/j. Les choix techniques pour l'eau consommée sont : - Solution mixte Pompe à Chaleur (réversible) & Chaudière gaz pour la production d'eau chaude et d'eau chaude sanitaire ; - Pompe à chaleur (réversible) pour la production d'eau glacée ; - CTA Double flux partout hors locaux à pollution spécifique.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment ne présentera pas de sous-sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présentera pas de niveau de sous-sol. De part son inscription dans le site, le bâtiment se constitue d'un socle, partiellement inséré dans le sol. Ainsi, un équilibre déblai-remblai peut être cherché au maximum. L'analyse de ce sujet dépend aussi de la potentialité de présence de terre polluée. En effet, une étude historique et documentaire a été menée et a recommandé la réalisation de sondages. Cependant, ceux-ci sont au nombre de 2 et localisés à proximité des cuves à fuel observées. Ainsi, si le sol s'avère pollué, cela restera très localisé et n'impliquera pas un volume de terre trop important.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présentera pas de niveau de sous-sol. De part son inscription dans le site, le bâtiment se constitue d'un socle, partiellement inséré dans le sol. Ainsi, un équilibre déblai-remblai peut être cherché au maximum. L'analyse de ce sujet dépend aussi de la potentialité de présence de terre polluée. En effet, une étude historique et documentaire a été menée et a recommandé la réalisation de sondages. Cependant, ceux-ci sont au nombre de 2 et localisés à proximité des cuves à fuel observées. Ainsi, si le sol s'avère pollué, cela restera très localisé et n'impliquera pas un volume de terre trop important.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prendra la place de bâtis déjà existants. Il n'empiétera pas plus sur la zone végétalisée accolée à l'est du site. Une large place sera accordée aux espaces verts. L'aspect très arboré de la zone de stationnement sera conservé. Le petit bois qui sépare la parcelle et la Maison des familles dont la préservation participe à l'esprit « campus » qui prévaut sur le site de la Milétrie et dans lequel s'inscrit l'opération est pris en compte dans le projet. Une part importante des toitures sera végétalisée. Certaines seront accessibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas à proximité directe d'une zone Natura 2000 et ne présente pas de corridor spécifique les reliant.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucune zone à sensibilité particulière à proximité directe du site, ni aucune continuité particulière. Le projet se trouve au cœur d'une zone urbaine.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme évoqué précédemment, le projet prendra la place d'un bâtiment qui sera démoli. Il ne s'étalera pas sur les zones naturelles. Il prend en compte tous les aspects naturels déjà existants pour les conserver au maximum.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Centre Hospitalier Universitaire est une ICPE en enregistrement pour son activité et également au niveau de ses espaces cuisine et blanchisserie. Une canalisation de transport de matière dangereuse contenant du gaz naturel se trouve à 650 m au nord-ouest.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve exposé à plusieurs risques naturels : - Aléa fort d'exposition au retrait-gonflement des argiles - Aléa modéré à la sismicité La ville de Poitiers est comprise dans le PPRI de la vallée du Clain et est un territoire à risque important d'inondation (TRI). Cependant cela n'atteint pas le site du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de risque sanitaire. Cependant, comme évoqué précédemment, Diag Habitat a réalisé des diagnostics. Ils ne font état d'aucun revêtement dégradé contenant du plomb mais révèlent des matériaux et produits contenant de l'amiante. Ainsi, il sera nécessaire de procéder à un repérage et une gestion particulière des produits amiantés lors de la déconstruction du bâtiment actuel.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prend la place d'un bâtiment existant et complète les équipements hospitaliers. Il impliquera potentiellement une augmentation des trafics puisque depuis 2016 le bâtiment n'était plus utilisé. Depuis 2020, seulement un drive COVID au rez-de-chaussée a été mis en place. Le nouveau bâtiment disposera de 128 lits et de 60 places d'hôpital de jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend la place d'un bâtiment existant et complète les équipements hospitaliers. Il ne sera pas source de plus de bruit que précédemment en exploitation. Bien que le trafic sera un peu augmenté, la vitesse de circulation sera très réduite. Cependant la phase travaux sera source de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le bâtiment n'engendrera des odeurs qu'à travers l'aération des cuisines. Aucune autre activité n'est source d'émission particulière.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet pourra engendrer des vibrations en phase travaux selon l'emploi des engins pour la déconstruction et construction.</p> <p>En phase exploitation, aucune activité du bâtiment n'est source de vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet prend la place d'un bâtiment existant et complète les équipements hospitaliers. Il ne sera pas source de plus d'émission lumineuse que précédemment.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le bâtiment hospitalier sera équipé d'un système de rafraîchissement pour les chambres et les salles de réunion. Ainsi, il n'y aura pas de contrôle possible par les occupants. En revanche, un système de climatisation sera actif dans le reste des locaux.</p> <p>La climatisation est source d'émission dans l'air. Celle-ci n'est pour l'instant pas quantifiable.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site ne présente pas de rejets (effluents) de process.</p> <p>Pour la gestion des eaux pluviales, les eaux seront collectées et tamponnées au sein d'ouvrages qui sont définis dans le cadre du Dossier Loi sur l'Eau. A noter que l'ensemble des toitures sera végétalisé.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Par sa fonction, le site sera générateur d'effluents. Une rapide estimation basée sur les surfaces des différents espaces et la fréquentation a permis de quantifier ces effluents à environ 168 EH.</p> <p>Les eaux usées seront raccordées au réseau collectif et acheminées vers la station d'épuration de Poitiers La Folie, qui dispose d'une capacité nominale de 152 500 EH.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les établissements hospitaliers produisent environ 700 000 tonnes de déchets de toute sorte par an.</p> <p>Ce type d'établissement est susceptible de produire des déchets spécifiques hospitaliers. Ils peuvent être à risque infectieux, chimique ou combiné. Tous ces déchets doivent être correctement ciblés et conditionnés pour suivre une filière adaptée. Néanmoins la majorité des déchets produits peuvent être assimilés à des déchets ménagers.</p> <p>A cela s'ajoutent les déchets issus de la destruction du bâtiment existant.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve dans aucun périmètre de patrimoine remarquable. Il n'est pas non plus situé dans une zones de présomption de prescription archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implantera après la démolition d'un bâtiment pour le même type d'activité. Cependant, l'ancien bâtiment n'étant plus exploité depuis plusieurs années, il engendre de nouveaux usages de santé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sur la période janvier 2020 - mars 2022, voici les projets concernés par un avis (examen au cas par ou cas ou une autre démarche environnementale) rendu par la MRAe Nouvelle-Aquitaine sur Poitiers :

- Modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Poitiers (86) (03/06/2021)
- Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Poitiers (86) (16/02/2021)
- Modification n°5 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Poitiers (86) (16/02/2021)
- Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Pouillé (86) portée par la communauté urbaine du Grand Poitiers (02/12/2020)

Sur la même période, six projets ont été soumis à l'établissement d'un dossier loi sur l'eau à Poitiers. Il s'agit de :

- RD Réalisation d'une rampe de mise à l'eau sur le cours d'eau du Clai au lieu dit la Varenne (D) (04/05/2020)
- RD Mise en place de remblais en lit majeur pour réalisation d'une piste cyclable et d'un ouvrage d'art flottant. (D) (28/08/2020)
- RD Mise en place de remblais en lit majeur pour réalisation d'une passerelle afin de créer une piste cyclable. (D) (28/08/2020)
- AP Portant reconnaissance du droit fondé en titre du moulin central de Chasseigne, implanté sur la rivière du Clain. (A) (08/02/2021)
- La mise en place d'une rampe de mise à l'eau au lieu-dit Le Trait Tabouveau, rue de l'Hopital des Champs sur la rivière le clain (D) (23/09/2021)
- La renaturation du cours d'eau de la Boivre au lieu dit la Casette (D) (07/02/2022)

Ces projets ne rentrent pas en conflit avec celui de LNA Santé concerné ici.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre de la destruction du bâtiment existant, des diagnostics ont été réalisés. La présence d'amiante a été révélée. Cependant, une étude complémentaire devrait être menée. Ainsi, les précautions et mesures nécessaires pour la démolition seront à mettre en œuvre.

Les déchets produits (médicamenteux et liquides à risques infectieux, chimique ou combinés) seront traités suivant les filières adaptées.

Enfin, le projet sera muni d'un dispositif de gestion des eaux pluviales défini dans le Dossier Loi sur l'Eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne paraît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, les impacts principaux seront en phase travaux (bruits, vibrations...) et seront donc momentanés.

Certains risques plus importants comme le risque amiante ou la production de déchets à risques par le site seront traités selon les normes en vigueur et les filières adaptées afin d'éviter tout impact.

Mis à part les déchets produits, le projet ne semble pas présenter d'impact environnemental sur le long terme. En effet, le projet est construit de sorte à conserver au maximum tous les éléments naturels existant et à viser la certification HQE.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

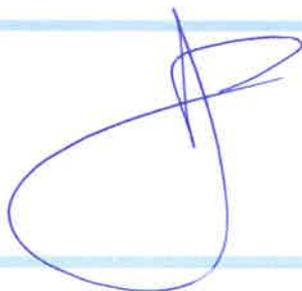
Fait à

Versau

le,

11/04/2022

Signature







SSR POITIERS

MAÎTRE D'OUVRAGE

LNA Santé
7, Boulevard Auguste Priou
44124 VERTOU CEDEX

LOGO MOA

MAÎTRE D'OEUVRE

7, boulevard de Chantenay
44100 Nantes

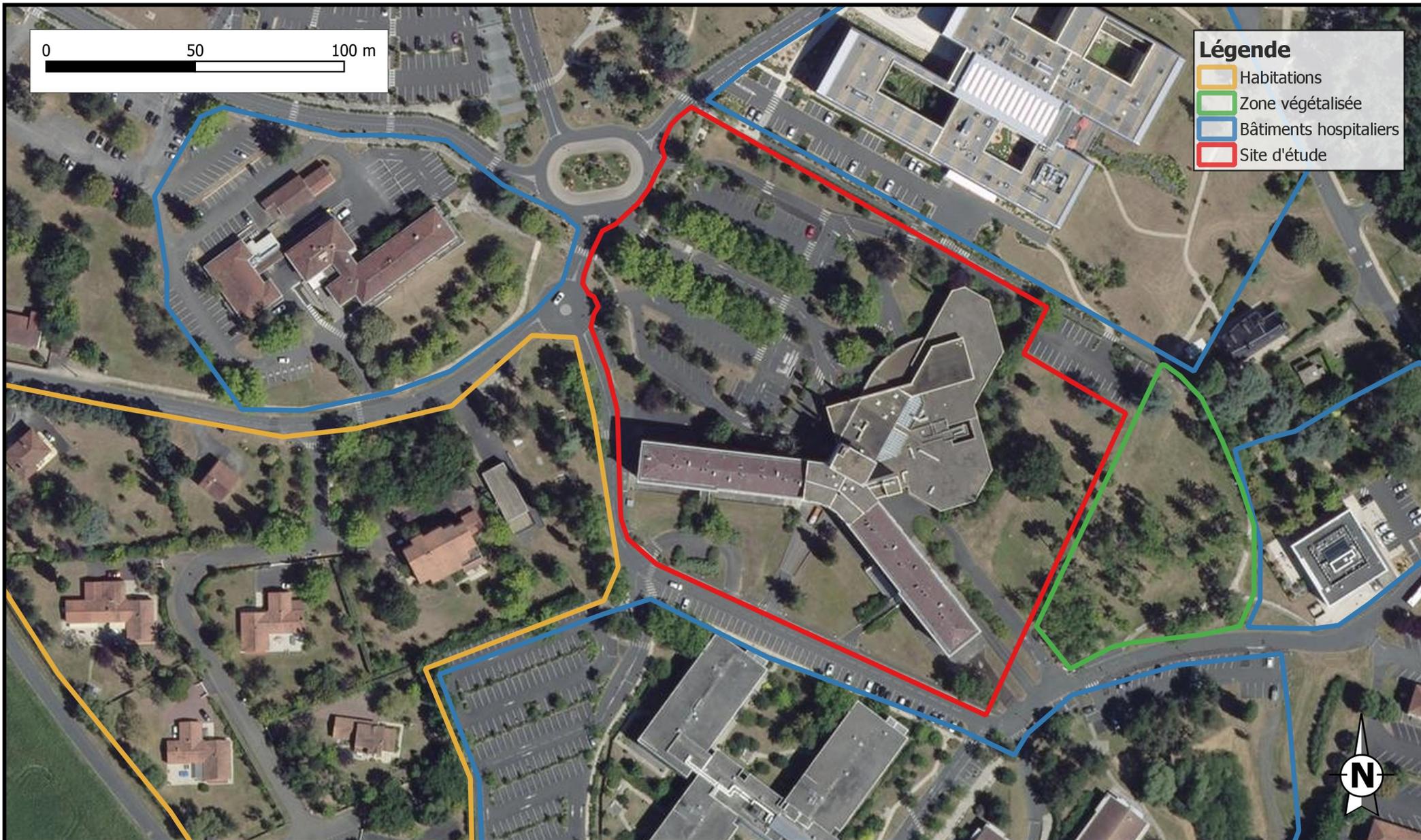


IMAGE DU PROJET

EMETTEUR AIA ARCHITECTES	PHASE APS	DATE 23/02/2022	ECHELLE 1 : 500
TITRE DU PLAN Plan de Masse	CODE EMETTEUR ARC	N° du plan 1000	INDICE

BUREAU DE CONTROLE									
S.P.S.									
ASSISTANT MOA									
MANDATAIRE	AIA ARCHITECTES			Nantes - 02.40.38.13.13					
ARCHITECTE	AIA ARCHITECTES			Nantes - 02.40.38.13.13					
INGENIERIE	AIA INGENIERIE			Nantes - 02.40.38.13.13					
ENVIRONNEMENT	AIA ENVIRONNEMENT			Nantes - 02.40.38.13.13					
ECONOMISTE	AIA INGENIERIE			Nantes - 02.40.38.13.13					
PAYSAGES	AIA INGENIERIE			Nantes - 02.40.38.13.13					
COORDINATEUR SSI									
ACOUSTICHIEN									
BET CUISINE	BEGC			Nantes - 02.40.29.22.53					
OPC	AIA MANAGEMENT			Nantes - 02.40.38.13.13					

AIA ARCHITECTES	numéro affaire	affaire	émet.	phase	bât.	thème	niv.	zone	N° du plan	dessiné par	vérifié par
	ai0739a19	SSR-POI	ARC	APS		PLN	PM		1000	-	-





Photos de la visite de site menée par GINGER BURGEAP le 25/02/2022